

# > ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL (DE AES)



## LA FORMATION

### Diplôme préparé :

- Le Diplôme d'Etat D'Accompagnant Educatif et Social (DEAES) est un diplôme de niveau 3.

### Durée de la formation :

- 13 mois

### Contenu :

- La formation se répartit en 5 domaines de compétences.

- > **DF1** : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne.
- > **DF2** : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité.
- > **DF3** : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne.
- > **DF4** : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention.
- > **DF5** : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne.

### Modalité pédagogique :

- Intégration dans une classe commune. En présentiel avec outils de formation à distance (plateforme adaptée).

### Validations et certifications :

- Pour obtenir le Diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social, chaque domaine de compétences doit être validé séparément par une note d'au moins 10/20.

### Pré-requis :

- Avoir réussi les épreuves de sélections.

## LE METIER

L'Accompagnant Educatif et Social accompagne des enfants, des adolescents, des adultes, des personnes vieillissantes ou des familles en prenant en compte leurs difficultés liées à l'âge, à la maladie, leurs modes de vie et les conséquences de leur situation sociale de vulnérabilité.

Il les accompagne dans les actes essentiels du quotidien, dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs et veille à l'acquisition, la préservation ou la restauration de leur autonomie. Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

## OBJECTIFS

Les participants seront capables de :


- Acquérir les compétences professionnelles pour exercer dans le domaine de l'accompagnement.
- Répondre de manière fiable aux besoins spécifiques de la personne aidée (enfants, familles, personnes en situation de handicap et/ou âgées) et veiller à sa participation à la vie sociale et citoyenne.
- Découvrir différents lieux d'exercice professionnel en fonction de l'option choisie (services d'aide à domicile, EHPAD, foyers logements, milieu scolaire...).
- Accéder à un emploi repéré grâce à un diplôme reconnu par l'Etat.
- Réussir les certifications.
- S'insérer professionnellement.


## PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS


L'AES peut exercer dans différentes structures: accueil petite enfance, enseignement et formation, lieux d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs, établissements et services medico-sociaux... Les accompagnants éducatifs et sociaux peuvent poursuivre leur formation et préparer des DE des secteurs social et paramédical, en bénéficiant d'allègements de formation : DE d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture, de moniteur éducateur, de technicien de l'intervention sociale et familiale ...

**LE CFA PSS NORMANDIE** (Centre de Formation des Apprentis des Professions Sanitaires et Sociales) est en charge de la promotion de l'apprentissage. Dit CFA « Hors Murs » il s'appuie sur les instituts de formation partenaires pour dispenser la formation pédagogique. Garant des aspects législatifs, réglementaires et du parcours de formation de l'apprenti, il coordonne le terrain employeur et l'institut de formation. Le CFA PSS est votre interlocuteur principal pour la mise en œuvre des contrats d'apprentissage.

## L'APPRENTISSAGE

 **PUBLIC VISÉ**  
jeunes de moins de 29 ans / sans limite d'âge pour les candidats ayant une RQTH.

 **OBJECTIF**  
Acquérir une formation théorique et pratique en vue d'une qualification professionnelle reconnue, sanctionnée par un diplôme ou un titre.

 **DÉFINITION**  
Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier conclu entre un apprenti et un employeur (Art.L.6211-2 CT). Possibilité de signer le contrat 3 mois avant ou après la date d'entrée en formation.

 **LA RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI**  
En % minimum du SMIC ou SMC et selon l'âge et l'année d'exécution du contrat\*:

	âge < 18 ans	18 ans < âge > 21 ans	âge > 21 ans
1ère année	25 %	41 %	53 %
2ème année	37 %	49 %	61 %
3ème année	53 %	65 %	78 %

(\*À minima, à titre indicatif uniquement)

### TARIF DE LA FORMATION

La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal (article L6211-1 du C. du Travail).

### LIEUX DE FORMATION

Possibilité de plusieurs lieux sur le territoire Normand. Voir sur notre site internet.

### ACCÈS

Condition d'accès au CFA P.S.S : ascenseur et places de parkings réservées. Accessible aux personnes avec un handicap.

## MODALITES D'ACCÈS

### 3 étapes à suivre

#### 01 • INSCRIPTION AU CFA PSS

Dossier de candidature pour être identifié en tant que candidat à l'apprentissage en s'inscrivant en ligne via notre site internet : [www.cfapss-normandie.com](http://www.cfapss-normandie.com) (tout au long de l'année)

#### 02 • INSCRIPTION DANS LES INSTITUTS DE FORMATION PARTENAIRES

Pour être identifié en tant que candidat à l'apprentissage. (date et délais chez nos partenaires : voir sur notre site internet).

#### 03 • AVOIR SATISFAIT AUX SÉLECTIONS D'ADMISSIONS DU DIPLÔME D'ÉTAT (PRÉ-REQUIS)

## CONTACT



Parc Athéna-Immeuble PASEO  
12 Rue Ferdinand Buisson  
14280 SAINT CONTEST  
Tél : 02 31 53 98 38

127 Boulevard de l'Europe  
76100 ROUEN

[www.cfapss-normandie.com](http://www.cfapss-normandie.com)